

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

#### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
29/01/2016

Dossier complet le  
29/01/2016

N° d'enregistrement  
2016-0034

#### 1. Intitulé du projet

Autoroute A1 - Rétablissement de l'aire de stationnement de la barrière de Fresnes-les-Montauban dans le sens  
Lille vers Paris

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Sanef

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Olivier CUENOT - Directeur de la Construction et du Patrimoine

RCS / SIRET

6 3 2 | 0 5 0 | 0 1 9 | 0 0 0 6 6

Forme juridique

Société Anonyme

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°b)	Modification ou extension non substantielle d'autoroute et voies rapides, y compris échangeurs Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 kms
6°d)	

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Dans le cadre du Plan de relance autoroutier dit "Engagements Verts", le Télépéage Sans Arrêt a été déployé sur  
la barrière de péage de Fresnes-lès-Montauban en 2013.

Cet aménagement a conduit à la suppression de la halte de stationnement au droit de la barrière dans le sens Lille  
vers Paris.

Dans son courrier du 04 janvier 2013, la DGITM / DIT / GRA demande à Sanef de rétablir l'aire de stationnement,  
soit 18 places PL et 24 places VL.

## 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de rétablir à capacité identique l'aire de stationnement supprimée lors des travaux d'aménagement de la barrière de péage.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Rétablissement de 18 places pour véhicule Poids Lourd,
- Rétablissement de 24 places pour véhicule Léger,
- Création d'une zone de stationnement (4 places PL) dédiée pour le contrôle des douanes et de la DREAL,
- Mise en place d'un édicule sanitaire,
- Création d'espace vert et de zone de détente (possible extension pour stationnement Poids Lourd),
- Reprise du système d'assainissement existant (bassin d'infiltration...)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La zone de contrôle - douane et DREAL - existante sera conservée et maintenue accessible pendant les travaux. L'interception des véhicules et l'accès à la zone de contrôle sont inchangés ; en revanche les véhicules interpellés transiteront par la nouvelle aire de stationnement pour se réinsérer sur l'autoroute A1.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à :

- une enquête publique pour expropriation,
- une enquête parcellaire,
- une mise en compatibilité du PLU,
- vraisemblablement un porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli****4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface d'acquisition foncière	21 000 m <sup>2</sup>
Surface zone de détente	3 500 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée totale	11 000 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Barrière pleine voie de Fresnes-les-Montauban  
Commune de Gavrelle (62)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 51 ' 55 " 8 Lat. 50 ° 16 ' 07 " 2

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Gavrelle (62)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

12 avril 2011 (courrier d'information avis tacite)

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Bâti liés au fonctionnement du péage et infrastructure routière : le projet s'inscrit sur l'emprise d'une barrière de péage existante.

Milieux naturels : Pelouse entretenue des abords de voirie, haie boisée d'essences locales, talus enherbé.

Zone agricole sur les parcelles à acquérir.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gavrelle approuvé le 15 janvier 2013.  
La zone du projet faisant partie des emprises de l'autoroute ne bénéficie d'aucun règlement particulier prescrit par le PLU.  
Une partie du projet est néanmoins située en zone agricole A autorisant uniquement les travaux relatifs aux activités agricoles. Une mise en compatibilité du document sera nécessaire, qui sera menée dans le cadre de la procédure DUP.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II : - la Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry-en-Artois, à 2 km à l'Est. - le Complexe écologique de la vallée de la Sensée, à 7,5 km au Sud. ZNIEFF de type I : - Marais de Vitry-en-Artois, à 1,7 km à l'Est, - Marais de Biache-St-Vaast à Saint-Laurent-Blangy, à 2,3 km au Sud
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune des 4 ZNIEFF n'est à proximité du projet.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement du Pas-de-Calais - DDTM du Pas-de-Calais : arrêté le 15 octobre 2012.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques d'inondation de la commune de Gavrelle approuvé le 30 octobre 2001. La zone d'étude n'est pas concernée par ce risque.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le SIC n°FR3100504 "Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe" est situé à plus de 15 km du projet. Il s'agit d'un site où l'intérêt réside en la présence de pelouses dites calaminaires des <i>Violetalia calaminariae</i> qui sont des habitats qui se développent sur des sols particulièrement chargés en métaux lourds.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation du projet produira des déblais et remise en remblais, en tout état de cause, les matériaux qui ne seront pas utilisés seront de préférence recyclés et à défaut envoyés en décharge autorisée.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux d'apport seront utilisés en partie dans la structure de chaussée (couche de forme). Ils proviendront de carrières dûment autorisées ou seront issus d'une filière de recyclage.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'occupation actuelle du sol est composée de pelouse entretenue des abords de voirie. Une partie du site concerne une zone agricole. Aucun enjeu floristique ou faunistique particulier n'a été observé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques espaces verts, ainsi qu'une partie en zone agricole où il s'agit de culture.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un risque lié au transport de matières dangereuses est connu sur l'autoroute A1 dans le département du Pas-de-Calais.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques naturels présents sur la commune (non spécifiques à la zone d'étude) : - Risque sismique : négligeable mais non nul. - Risque d'inondation : le projet n'est pas concerné par ce risque - Aléa de retrait-gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas d'augmentation de trafic mais conduira à des nuisances sonores liées au parking négligeables par rapport aux nuisances liées au trafic de la section courante. Aucune habitation n'est située à moins de 300 m du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement et limité dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux uniquement et limité dans le temps.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aire de stationnement sera éclairée conformément aux normes en vigueur</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La surface imperméabilisée sera augmenter d'environ 1,1 ha. Les eaux de ruissellement seront collectées, traitées et infiltrées sur place à l'aide des dispositifs existants de l'autoroute A1 (bassin de rétention - redimensionné - et bassin d'infiltration). L'emplacement et les caractéristiques du rejet existant sont inchangés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La phase chantier est susceptible de produire des déchets inertes non dangereux. Il sera demandé aux entreprises retenues de mettre en place un suivi de l'élimination des déchets en conformité avec la réglementation. En phase exploitation, le projet ne sera plus générateur de déchets.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet sera réalisé en partie sur des parcelles agricoles à acquérir, d'environ 2,1 ha.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise du projet se situe sur le domaine autoroutier mais également en zone agricole (surface à acquérir).  
Le milieu ne présente aucun enjeu environnemental particulier.  
Au vu de ces éléments, il nous apparaît qu'une étude d'impact ne semble pas nécessaire dans le cadre de cet aménagement.

Document communiqué  
à l'attention de  
Monsieur le Maire

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Senlis

le,

12. 01. 2016

Le Directeur de la  
Construction et du Patrimoine

Olivier Cuenot

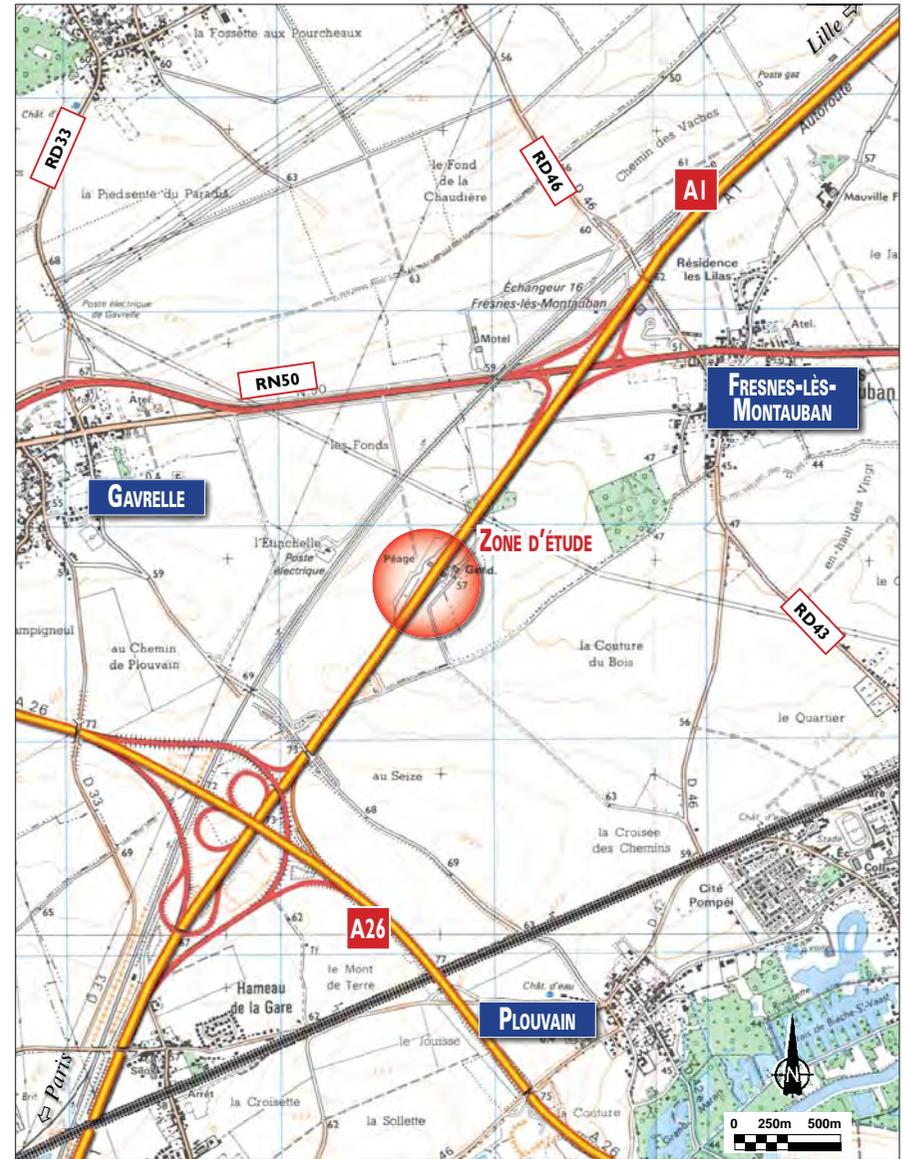
Signature



# Annexe 2 : Plan de situation



D'après cartes IGN N° 02 et 04 ou 1/100 000 - "Lille - Dunkerque" - Loon - Arras"



D'après cartes IGN N° 25060 et 2406 E ou 1/25 000 - «Rouvrois» - «Arras»



## REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE du 29 novembre 2015

*Prise de vue n°1*



Vue du terrain à partir du bassin existant

*Prise de vue n°2*



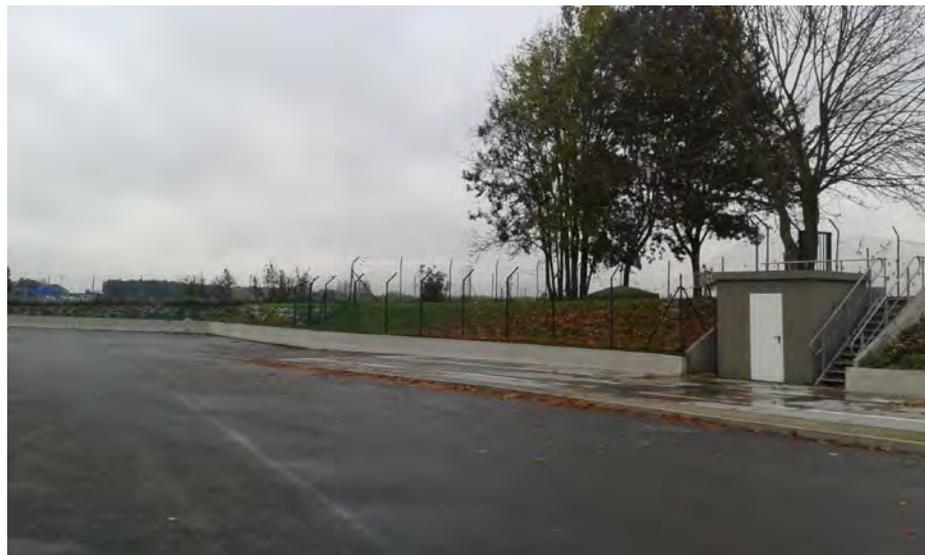
Vue du terrain avec la zone de contrôle dans le dos

*Prise de vue n°3*



Vue du terrain depuis le terrain vers la halte existante

*Prise de vue n°4*



Vue de la zone de contrôle



MAITRE D'OUVRAGE  
**SANEF**

Rétablissement de l'aire de stationnement  
Aire Fresnes- les-Montauban

**PLAN MASSE**

DIAG	ESQ	AVP	PRO	DCE		
------	-----	-----	-----	-----	--	--

Affaire :	Date : AOUT 2015	Echelle : 1/500	Pièce : VRD01
-----------	------------------	-----------------	---------------

INDICE	DATE	DRESSE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR	MODIFICATIONS
A	20/07/2015	CH	MM	MM	création du document
B	05/08/2015	CH	MM	MM	Modifications géométriques
C	07/08/2015	CH	MM	MM	Modifications lit douane
D	29/10/2015	CH	MM	MM	Modifications suite remarques douanes
F	10/12/2015	CH	MM	MM	Modifications suite remarques du 05/11/15

Maitrise d'oeuvre					
<b>INGEROP</b> 5, rue Bonaparte et 18 - 8910020 59651 VILLENEUVE D'ASCQ Tél : 03.20.59.15.50					

